

Au 1er janvier - OPTAM et OPTAM-CO

Ces deux options viennent remplacer depuis le 1er janvier 2017 le Contrat d'Accès aux Soins (CAS).

L'OPTAM (Option Pratique Tarifaire Maîtrisée), est une option qui peut être souscrite par tous les médecins, quelle que soit leur spécialité.

L'OPTAM-CO (Option Pratique Tarifaire Maîtrisée Chirurgie et Obstétrique) est spécifique aux médecins exerçant une spécialité chirurgicale ou de gynécologie-obstétrique.

Si vous étiez signataire du CAS et que vous adhérez à l'une de ses options, **vous n'avez aucune démarche à effectuer dans Intellio, la mise à jour est faite automatiquement.**

Si vous étiez signataire du contrat d'accès aux soins et que vous n'avez pas souscrit à l'une de ces options, ou si vous n'étiez pas signataire du CAS mais que vous avez souscrit à l'une des ces nouvelles options, **une mise à jour de votre solution est nécessaire afin d'éviter d'éventuels rejets de paiements.**

Pour cela, depuis votre terminal Intellio :

- Dans les paramètres (touche F, puis Intellio), sélectionnez "choix situation" puis validez
- Appuyez sur la touche F3 pour répondre OUI à la question "Mise à jour situation" puis validez
- Passez les écrans avec la touche validation jusqu'à l'écran suivant



Sélectionnez OUI si vous avez souscrit à l'OPTAM ou OPTAM-CO, autrement, sélectionnez NON. Appuyez ensuite sur la touche validation.

Continuez jusqu'à l'écran "Paramétrage", votre terminal est mis à jour.